



FORMATION B96

Les enjeux de la formation

La conduite des véhicules articulés est une affaire assez spécifique compte tenu des particularités créées par la conduite d'un véhicule articulé (masse élevée, freinage plus difficile à gérer, nécessité d'anticiper, manœuvres rendues plus compliquées, réglementation spécifique en matière de limitation de vitesses et de tonnage, angles morts plus nombreux que sur un véhicule isolé, capacité d'accélération réduite à cause de la masse)

Il est donc impératif d'être correctement préparé à la conduite d'un véhicule articulé afin de limiter le plus possible les risques d'accidents.

Les pré-requis :

- être âgé de 18 ans minimum
- être titulaire du permis B

Cette formation alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble, à savoir conduite d'un ensemble dont la somme des PTAC est > 3T500 et < à 4T250 composé d'une voiture (catégorie B) et d'une remorque de + de 750 Kg.

Déroulement de la formation

Cette formation dure 7h et se divise en 2 séquences.

SÉQUENCE 1 : HORS CIRCULATION (Durée : quatre heures)

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

- Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et à la charge utile (CU).
- Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.
- Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants ;
- Equipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ;
- Le triangle de pré signalisation.

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

- Signalisation spécifique.
- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).
- Le chargement : Répartition – arrimage.
- Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :
- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.
- Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité) :

- Réalisation d'exercices de maniabilité :
- Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

SÉQUENCE 2 : CIRCULATION (Durée : trois heures)

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur.

Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- Les angles morts ;
- Les changements de direction ;
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- L'information et la communication avec les autres usagers
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- Les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

À l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève.

Ce bilan comprend :

Le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.

La formation B 96 ne nécessite pas de passage d'examen du permis de conduire.

A l'issue de la formation, l'auto-école vous remet une attestation de formation et s'occupe de votre demande de permis de conduire pour que cette nouvelle catégorie apparaisse sur votre permis.